

*Ambasciata d'Italia
a Vienna.*

Copie de télégramme

Rome, le 21 décembre 1902. soir.

à l'Ambassade d'Italie
à
Vienne

Le comte Gotuchowski a dit à Votre Excellence que, si le Comte Lansdorff lui fera quelque proposition relative à la Macédoine, il ne manquera pas de consulter le Cabinet Italien, ainsi que les autres Cabinets. Comme signataire du traité de Berlin, il est clair que l'Italie a le droit de dire son mot dans les affaires balkaniques indépendamment de tout accord spécial. Mais le Cabinet Austro-Hongrois doit tenir compte des engagements pris avec nous par le traité d'alliance et de la déclaration contenue dans le promemoria de Mai dernier, approuvé par lui, d'où il résulte que le Gouvernement Austro-Hongrois est toujours prêt à procéder avec le Gouvernement Italien à un échange amiable d'idées sur la question Macédonienne. Il n'entre pas dans mes intentions qu'on doive tenir

maintenant à Vienne une conférence à trois. Mais si entre les Ministres d'Autriche-Hongrie et de Russie il y aura un échange d'idées isolé sur la Macédoine, je tiens beaucoup à ce que l'Italie ait moyen d'y prendre part avant que des propositions soient soumises à l'approbation des autres Grandes Puissances. Le Comte Gotuchowski ne devrait pas avoir de difficulté à accéder à ce désir soit par l'entremise de Pasetti, soit par votre entremise.

Pour ma part je dois insister afin que l'Italie prenne place parmi les Puissances proposantes et non parmi celles à qui on propose. L'opinion publique en Italie, qui est disposée à accepter toute solution qui n'implique pas l'hégémonie ou l'expansion territoriale de la part d'autres Puissances, deviendrait très-défiaute si cette solution était préparée sans qu'elle y prenne part.

Sigⁿé : Prinetti